Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques
Section locale FO DGFiP 62
DDFiP du Pas-de-Calais
5 rue du Docteur Brassart
BP 30015 – 62034 ARRAS CEDEX
****
☎ 06 04 40 51 41
@ : fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr
site web : www.fo-dgfip-sd.fr/062/

« Si celui qui lutte peut perdre, celui qui ne lutte pas a déjà perdu » Bertolt Brecht

---

CHS-CT du 5 avril 2019 : Propos liminaire

Monsieur le Président,

Une question pour commencer ces propos liminaires :

Comment travailler sereinement à la DDFiP du Pas-de-Calais dans un contexte aussi noir, aussi incertain, et surtout aussi anxiogène pour tous les agents de cette administration ?

Avez-vous réellement conscience, Monsieur le Président, que vos services, ceux dont vous avez l'entière responsabilité, vont mal, très mal. Prenez-vous la réelle mesure de la situation dans laquelle est plongé le département depuis de trop nombreuses années. Le personnel est à saturation et manifeste au quotidien son mal être au travail. Il devient même très difficile, compte tenu de l'épée de Damoclès qui pend au-dessus de la tête de chaque agent, de toujours comprendre l'intérêt de son travail à court terme et plus largement d'y donner un sens.

Le silence opposé aux agents est aussi douloureux que les souffrances qu'ils ressentent chaque jour, en attendant que le couperet tombe ... Silence devenu maintenant habituel et sans surprise malgré les actions remarquables qui ont mobilisé près de 60 % des agents le 14 mars et 26,26 % le 28 mars dernier. Sans oublier les rassemblements devant la Préfecture et les Sous-Préfectures qui ont rencontré un véritable écho médiatique.

Les services publics sont en péril, Monsieur le Président, avec :

- **L'abandon des missions,** pour ne pas dire la marchandisation de nos missions, qui sont également les vôtres en votre qualité de comptable public. Statut dont les jours sont aussi comptés !! Le bâteau DGFiP coule et il n'y aura pas assez de bouées ni de canots de sauvetage pour tout le monde et vous le savez !

- **Le démantèlement du réseau des finances publiques**, ou plutôt l'explosion d'un réseau qui fait pourtant encore aujourd'hui la satisfaction de millions d'usagers qui viennent à l'accueil de nos services, réseau de techniciens qui fait notamment la satisfaction des élus en termes d'expertise et de conseil, malgré ce que peut en dire M. DARMANIN. Balayer tout cela d'un revers de manche et raser la totalité des services publics tels qu'ils existent à l'heure actuelle est une véritable hérésie. N'ayons pas la mémoire courte, cette volonté est purement budgétaire (cf mise en vente de la trésorerie de Rouvroy) ;

- **L'accélération des suppressions d'emplois**. Parlons plutôt de souffrance au travail (souffrance morale et physique) que de risques psycho-sociaux, terme qui ne parle plus à personne et qui donne l'impression que ce sujet est réservé à des spécialistes. En l'absence de communication de votre part et de votre équipe de commandement, unie dans une loyauté sans faille, vous avez tout de même confirmé que les suppressions d'emplois continueraient les années à venir, telle une

machine infernale qu'on ne peut arrêter. Connaissez-vous, Monsieur le Président, les inquiétudes que nourrit un agent quand son service est restructuré ou que son emploi est supprimé ? Les bouleversements tant au niveau de sa vie professionnelle que sa vie familiale ? Non ? Alors nous vous invitons à lire les fiches du registre CHS-CT !

- **La modularité de l'organisation territoriale de l'État sous la seule autorité du Préfet de Région** ;

- **La saturation du réseau informatique et des logiciels qui deviennent obsolètes.**

Les délégués **FO Finances 62** dénoncent et condamnent ce démantèlement programmé qui mène tout droit à la privatisation du service rendu au public.

Comment les agents peuvent encore s'épanouir aujourd'hui dans leur travail quand même leur ministre M. DARMANIN donne un blanc seing au rapport de l'IGF sur les régimes dérogatoires à la durée légale annuelle du temps de travail dans la fonction publique d'État. Il a déclaré que « dans la fonction publique d'État et la fonction publique territoriale, les fonctionnaires fassent 35 heures comme tous les Français qui travaillent dans une entreprise ». Mais M. DARMANIN sait-il réellement ce qu'il se passe dans ses services ? Il oublie d'évoquer les cas de durée de travail supérieure à 1 607 heures annuelles qui n'ont fait l'objet d'aucune analyse de la part de l'IGF. Ils sont pourtant légion !

A la DGFiP, par exemple, les cas de dépassement d'heures écrêtées, autrement dit travaillées mais non payées et perdues par les agents (travail gratuit) au titre de la seule année 2017 s'élèvent à 250 ETPT. Si on y ajoute les jours de congés non pris dans l'année, on arrive au nombre de 1 665 ETPT en dépassement de la durée légale.

Le rôle d'un CHS-CT est de prévenir et accompagner les risques professionnels, améliorer l'aménagement des espaces de travail, proposer des formations, améliorer les conditions de travail.
Comment utiliser au mieux les crédits alloués à ce comité sans lisibilité sur l'infrastructure de notre réseau ? Convenez-en, nous ne pouvons raisonnablement débattre de ce point alors même que ignorons la pérennité de certaines structures.

Nos conditions de travail se dégradent, les usagers ne viennent pas à l'accueil de nos sites pour le plaisir, mais parce qu'ils ont besoin d'agents pour leur répondre, de contacts humains, humains capables d'écoute, d'empathie, d'adaptation et d'analyse.

Les délégués **FO Finances 62** dénoncent et s'opposent fermement à la robotisation, la marchandisation et la déshumanisation du service public. Le Fordisme adapté au service public ! Nous ne sommes pas là pour faire du quantitatif ni du travail à la chaîne mais pour répondre qualitativement, avec des moyens adaptés, aux demandes de nos concitoyens.

Monsieur le Président, donnez-nous une lisibilité ! Les délégués **FO Finances 62** vous demandent votre feuille de route. Ne laissez pas les agents de ce département dans l'incertitude, l'anxiété et l'ignorance. C'est un sentiment de déni, de colère, de non-considération que les agents ressentent aujourd'hui.

Pour terminer, la note d'orientations Ministérielles Santé, Sécurité et Conditions de Travail présent dans les documents de travail confirme le principe de création d'une nouvelle instance issue de la fusion des CT et des CHS-CT.

Les délégués **FO Finances 62 refusent** purement et simplement la fusion de ces deux instances et de facto la disparition des CHS-CT. Nous réitérons notre attachement à cette instance dont l'utilité n'est plus à démontrer dans ce climat social ULTRA-tendu.

Les élus FO Finances 62:

Titulaires

Laurence DIDAUX et Sandrine BONET

Suppléants

Valérie CADET et Gautier LEDOUX

Rejoignez FORCE OUVRIÈRE – Le syndicat qui reste un syndicat
1ère Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'État
1ère Organisation Syndicale à la DDFiP du Pas-de-Calais